

PARISOT '80

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 8 JUN 1980 —

VOIRIE. — Une aide financière sera sollicitée auprès du F.E.O.G.A. pour la remise en état du chemin rural n° 18 dit « Chemin d'Albi » dans sa section allant de la départementale n° 14 à la voie communale n° 16, et du rural n° 6 de la place du Village à Forrester.

Commemoration du 8 Mai. — Le Conseil souhaite que la proposition de Loi votée à l'unanimité par le Sénat rétablissant comme Fête Nationale la journée du 8 Mai, soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire.

Emission de F R 3 en langue occitana.

— Lo Consel Municipal de Parisot demanda :
— d'informacions televisadas en occitan cada jorn pendent las Actualitats Regionals ;

— una émission tèlevisada setmaniera en lenga nostra d'una orada sus l'actualitat — Una emission culturala setmaniera — Enfin demanda tanben de corsas d'occitan a la Télévision Escolara.

Personnel Municipal. — M. Lucien PELISSOU, ouvrier d'entretien de la voie publique est nommé au 8ème échelon de sa catégorie à compter du 1er Janvier 1980.

Sapeurs Pompiers. — La création d'un « S. A. M. U. 81 » en mai 1980 ne semble pas avoir amélioré la rapidité et l'efficacité des secours d'urgence. Le Conseil souhaite que les Corps de Sapeurs Pompiers du Tarn continuent à intervenir dans les mêmes conditions qu'avant le mois de mai.

Fiscalité Directe Locale. — En application de la loi du 10 Janvier 1980, le Conseil Municipal décide de maintenir pour Parisot les abattements à la base actuellement appliqués dans le calcul de la taxe d'habitation.

W. C. Publics. — Les W.C. situés près

de la cantine scolaire feront l'objet de travaux de rénovation dans les prochains mois.

— 5 JUILLET 1980 —

Chemins ruraux. — Le Conseil étudie les devis estimatifs des travaux à effectuer sur la voirie communale au titre des programmes F.S.I.R. et F.E.O.G.A.

Compte tenu des subventions accordées, le Conseil décide de contracter un emprunt de 40.000,00 francs auprès de la Caisse d'Epargne et de 80.000,00 frs auprès du Crédit Agricole.

Personnel de l'Équipement. — Le Conseil Municipal souhaite que la situation des ouvriers auxiliaires de l'Équipement soit réglée au mieux des intérêts de ce personnel qui apporte fréquemment son concours aux communes pour les travaux nécessités par la voirie.

Voie rapide ALBI-TOULOUSE. — Monsieur le Maire donne lecture du calendrier figurant à l'avant-projet établi par le Ministère qui prévoit la mise en service en 1985 du tronçon MARSAC-GALLIAC.

— 17 AOUT 1980 —

La réunion du Conseil Municipal est élargie aux propriétaires et exploitants concernés par le projet de réalisation d'une voie rapide Albi-Toulouse.

Le Conseil Municipal constate qu'en application de l'Article 10 de la Loi du 8

Quand l'École ouvre ses portes...

Une semaine « Portes ouvertes » a été organisée dans notre école du 17 au 22 novembre pour permettre aux parents d'élèves et ... aux autres de constater la qualité et l'efficacité du travail accompli pendant les heures de classe.

Les nombreux visiteurs qui ont franchi les portes grandes ouvertes ont pu apprécier les progrès remarquables réalisés dans l'art d'enseigner. Finais les « cent lignes », les bonnets d'âne, les coups de

Août 1962 et du décret du 10 Avril 1963, il appartient au Préfet de constituer d'office dans les communes concernées par la réaffectation de grands ouvrages publics, la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement.

Il propose les membres appelés à siéger à ladite commission lorsqu'elle sera officiellement créée. Sont élus :

— Titulaires : MM. Auguy Roland, PEDURAN Fernand, LAVERGNE Jean.

— Suppléants : MM. GABELLE Roger, TAURINES Pierre.

— 3 OCTOBRE 1980 —

Compte Administratif 1979. — Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le compte administratif de l'année 1979 qui se solde par un excédent de recettes de 57.273,22 Frs, l'approuve à l'unanimité.

Budget Supplémentaire 1980. — Sur la proposition du Maire, le Budget supplémentaire pour 1980 est adopté. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à une somme de 60.413,19 Frs en Section de Fonctionnement et de 72.900,26 Frs en Section d'Investissement.

Chauffage d'une classe. — En raison de sa vétusté, le poêle à mazout de la classe récemment réouverte, sera remplacé par des convecteurs électriques

Commission de Sécurité. — A la suite de la visite de cette commission, diverses

règles sur les doigts ou les bras croisés.

Les élèves de tous âges s'épanouissent dans une apparente liberté que les mères et maîtresses d'aujourd'hui savent orienter habilement pour développer les intelligences, approfondir les connaissances ou remédier aux insuffisances.

C'est à l'école maternelle surtout que les méthodes modernes de formation des tout jeunes élèves, sont remarquables car il est prouvé que les cinq premières années de la vie sont déterminantes pour la santé morale, intellectuelle et physique de l'enfant puis de l'adulte.

Et le film « Nous aurons bientôt six ans » qui fut projeté à l'École maternelle le vendredi 21 novembre en apporta une preuve incontestable aux spectateurs particulièrement intéressés par cette projection et par la discussion qui lui fit suite.

Quand l'école ouvre ses portes, beaucoup d'idées fausses disparaissent et on comprend mieux que les enfants de PARISOT ont, désormais, « les mêmes chances que ceux des villes ».

Bonne Année

LE MAIRE

et les Conseillers Municipaux
de PARISOT

présentent à tous les habitants de la commune ainsi qu'à leur famille,
LEURS VŒUX LES PLUS SINCÈRES
de Santé, de Bonheur et de Prospérité pour 1981

NOS JOIES...

CARNET ROSE

améliorations seront apportées à l'installation électrique dans l'entrée de l'école et dans l'escalier menant à la cantine.

Tickets-repas à la cantine. — Compte tenu de l'augmentation des dépenses et des charges le prix du repas à la cantine scolaire est fixé à 4,50 frs pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 1981.

Surveillance des élèves. — L'augmentation des effectifs prolongeant la durée du ramassage scolaire, la surveillance des élèves débutera à 8 h. du matin et se terminera à 5 h. 30 l'après-midi.

Traitement des ordures. — A la demande du Préfet, une solution sera recherchée au problème des déchets de la Commune. L'étude portera sur les solutions techniques et économiques satisfaisantes pour les usagers et pour le Service d'hygiène.

W. C. Publics. — La Commission des travaux est chargée de proposer au Conseil les aménagements à apporter aux W. C. scolaires situés près du réfectoire de la cantine.

Les Grillades

Le succès du repas du Conseil Municipal dépassa cette année, celui de 1979 puisque nous avons réuni 170 participants (sans compter les enfants de moins de 14 ans).

Notre satisfaction est d'autant plus grande que le nombre de jeunes gens qui assistent à ces « grillades » est en nette augmentation chaque année. Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir plusieurs convives qui n'avaient pu être des nôtres les années précédentes.

L'excellent menu, l'ambiance joyeuse, les bonnes histoires, les chansons et la danse contribuent à la réussite de nos repas-grillades dont la renommée dépasse largement les limites de notre commune.

Nous vous donnons rendez-vous en août 1981.

LES LOTOS

Ce bulletin paraît assez tôt pour vous confirmer que le LOTO de la Coopérative Scolaire a lieu cette année le samedi 13 décembre.

La Société de Chasse a organisé le sien le 29 novembre avec son succès habituel.

Et maintenant rendez-vous l'année prochaine pour les lotos :

— des Parents d'Elèves le 10 janvier 1981 ;

— de l'Association Familiale le 24 janvier.

Comme l'année dernière ces Lotos ont lieu dans le réfectoire de la cantine et dans la classe des « grands », cette deuxième salle étant strictement réservée aux « non-fumeurs. »

A L'ASSOCIATION

DE PARENTS D'ELEVES

Au cours de sa réunion d'octobre l'A. P. E. de notre Ecole a élu son bureau pour l'année scolaire en cours :

Président : M. BRU Gilbert.

Vice-Président : Mme MAUREL Francine.

Trésorière : Mme PELLISSOU Aline.

Secrétaire : Mme de MONTLEAU Marie-Claire.

Nos Peines

DECES

— Le 21 Juin avaient lieu à Parisot, les obsèques de M. Louis GAY, ancien habitant de notre commune qui résidait depuis des années à Montans.

— Le 20 Juillet, les nombreux amis de Noël ROUX apprennent avec peine son décès à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Par sa présence à l'église et au cimetière, la commune de Parisot tout entière apporte à Madame ROUX, à ses filles et à ses petits enfants le témoignage de sa sympathie.

— Le 30 Juillet la grand-mère de Madame Olivier Maurice, Madame Vve Angéline BOUNHIOL décédait à Gaillac à l'âge de 95 ans. Elle était inhumée au cimetière de Saint-Martin du Taur.

— Le 8 novembre, Mme Doria GERAUD, née Bousquière décédait à Lisle-sur-Tarn. Elle était la mère de M. Lucien GERAUD et la grand-mère de notre collègue au Conseil Municipal Christian GERAUD à qui nous renouvelons nos condoléances attristées.

— Le 17 novembre, avait lieu les obsèques de Mme Elia ETIENNE, née CAUSSE, de La Crabe, épouse de René ETIENNE, ancien cantonnier communal.

— Le 28 Novembre, nous apprenons le décès de Mme Angèle LEDESMA, de Jaurêt. De très nombreux amis et une grande partie des habitants de PARISOT partageaient la peine de son mari, M. Armand LEDESMA, de son fils Alain, de la famille AUTHIE et de tous les proches de la disparue qui repose désormais dans le cimetière de PARISOT, son village d'adoption.

Nous tenons, une fois encore, à assurer toutes les familles éprouvées par ces deuils, de notre bien profonde sympathie.

NOTRE

JUIN A L'ECOLE

Au mois de Juin l'école a bourdonné comme une ruche : c'est que les activités étaient nombreuses :

— Le Samedi 21 Juin, la soirée créative avait rassemblé tout le village au hameau de la Verrière autour des comédiens en herbe. Grâce au dévouement de nombreux parents d'élèves une suite de hangars a été transformée en un théâtre.

Joyeux Noël

Jeu 18 Décembre dans l'après-midi on confirme le passage, à l'école de Parisot, du Père Noël.

A cette occasion les enfants de l'école présenteront :

— un divertissement : le Noël de Lucky-Luke ;

— un conte mime ;

— des danses occitanes.

Vous êtes tous invités à venir saluer le Père Noël et fêter sa venue un verre à la main.

ECOLE

rustique certes, mais avec collisses, chaises, scène, rampes et projecteurs. Une belle soirée en famille.

— Le Dimanche 22 Juin, l'école accueillait sa traditionnelle kermesse qui connut le succès habituel. A signaler : la dégustation appréciée des vins de la cave de Técou.

— Le Dimanche 29 Juin, seul le temps n'était pas de la partie. Mais le p'tit « rosé » et l'agneau grillé sur le feu de bois, au bord du Tarn à Trébas, ont su réchauffer l'atmosphère et l'après-midi personne ne réclamait le départ.

La semaine suivante les élèves rangeaient livres et cahiers et chantaient l'air connu « Vive les vacances... »

AU COMITE DE PARENTS DU CONSEIL DECOLE

Le samedi 8 novembre, les parents d'élèves de l'école de Parisot ont élu leur comité. M. VALAX Didier et Mme CHADEBEC Martine ont obtenu 27 voix pour 30 votants et 37 inscrits.

◆ INFORMATIONS ET NOUVELLES ◆

LISTES ELECTORALES

Il est rappelé que la révision annuelle des listes électorales est actuellement en cours et sera close le 31 décembre 1980.

Les nouveaux habitants de la commune peuvent se faire inscrire s'ils ont plus de six mois de résidence à Parisot. Pour leur première inscription, les jeunes gens et jeunes filles doivent avoir 18 ans révolus le dernier jour de février 1981.

Tous renseignements peuvent être demandés au Secrétaire de la Mairie.

CHEZ NOS VOISINS

Les excellents rapports que la Municipalité de Parisot entretient avec ses collègues des communes voisines, se concrétisent chaque année par des invitations réciproques aux manifestations qui ont lieu dans ces diverses localités. C'est ainsi que notre Maire, M. Aimé ESCUDIE assista le 1er Juin, au vin d'honneur offert à l'occasion de la fête locale, par la Municipalité de PUYBEGON que Mme Michèle VASSEUR anime avec compétence et efficacité.

La semaine suivante les représentants de Parisot étaient reçus à une manifestation identique à Saint-Gauzens sur l'invitation de son jeune Maire, M. HEBRRARD.

UN PEU DE PATIENCE...

C'est ce que demande le Président du Syndicat Intercommunal, d'adduction d'eau potable de la Moyenne Vallée du Tarn dans une lettre qu'il vient d'adresser à tous les habitants de Parisot qui n'ont pu être raccordés au réseau à l'occasion de la première tranche de travaux.

Le retard est dû à une décision du Gouvernement dont le Ministère des Finances a bloqué le prêt souscrit par le Syndicat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mais puisque des élections auront lieu en avril 1981, il est probable que les fonds seront versés prochainement, ce qui laisse espérer la réalisation de la seconde tranche dans les tout prochains mois.

Un peu de patience... l'eau arrive !

RAPPEL D'UN BON CONSEIL

Les déclarations de revenus constituent une corvée qui se renouvelle au début de chaque année et que beaucoup de contribuables s'absentent de garnir parce qu'ils savent que leurs modestes ressources les exonéreront de toute contribution.

Mais ils risquent d'éprouver ensuite des difficultés, et en tout cas d'être confrontés à de multiples démarches s'ils ont besoin d'obtenir un « certificat de non-imposition. »

Tout contribuable exonéré d'impôt reçoit automatiquement ce certificat, si, bien entendu, il a garni et adressé aux Contributions Directes sa déclaration d'impôts.

Nous conseillons vivement à tous les habitants de PARISOT, même si leurs revenus sont modestes de ne pas négliger cette formalité fin février ou début mars de l'année prochaine.

« LE RELAIS CAMPAGNARD »

Annie et Michel VIGROUX ont bien fait les choses ! Le 9 octobre dernier, ils inauguraient leur restaurant en offrant un sympathique vin d'honneur auquel assistaient une grande partie de nos compatriotes et quelques amis des communes voisines.

Notre Maire, M. Escudie, imité par tous les participants, leva son verre à la prospérité du « Relais Campagnard » qui, nous en sommes certains attirera à Parisot de nombreux amateurs de bonne cuisine dans une salle agréable et confortable.

C'est ce que nous souhaitons à nos sympathiques restaurateurs.

LES ECHANGES AMIABLES DE TERRES

Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à admettre l'intérêt que présentent pour eux les échanges de parcelles. Certains d'entre eux, de plus en plus rares, n'ont pas encore compris que le morcellement excessif ne comporte que des inconvénients à une époque où la recherche de la rentabilité est la préoccupation première de tous les exploitants.

Des progrès ont été cependant enregistrés dans notre commune depuis la première réunion d'information qui s'est tenue le 24 février dernier.

Il faut dire que M. CARIVEN, délégué

LE CLUB PÉTANQUE-COLUB DE PARISOT

L'idée était dans l'air depuis quelques mois : « Pourquoi Parisot n'aurait pas un club de pétanque ? ». Les sorts d'été de nombreux amateurs de boules pointent et tirent sur la place du village ; la pratique de la pétanque s'impose désormais le jour de la kermesse de l'école et à la sortie de fin d'année scolaire. Alors, « Pourquoi pas un club ? »

L'idée se précisa en août, le jour du « Repos-Grillades ». Quelques amateurs convaincus se promirent de réaliser ce projet et de grouper, dans un club actif et dynamique tous les amateurs de pétanque de notre commune quels qu'ils soient leur sexe et leur âge.

La Municipalité approuva pleinement cette initiative qui contribuera à l'animation de notre village et elle s'efforcera de favoriser les premiers contacts qui ont abouti à la désignation du Comité provisoire particulièrement décidé à obtenir un excellent résultat.

Ce résultat est remarquable puisque le PREMIER GRAND PRIX DE PARISOT a eu lieu le 23 Novembre. Nous en donnons le compte rendu dans une colonne voisine.

Le Comité provisoire a élaboré des statuts, a pris des contacts avec la Fédération Française de Pétanque et d'organisation l'Assemblée Générale constitutive qui, le 30 Novembre dernier a consacré l'heureuse naissance du PETAN-CLUB à

de la Chambre d'Agriculture du Tarn et notre Maire, M. ESCUDIE n'ont pas ménagé leurs efforts au cours des permissions qu'ils ont tenues pendant de nombreuses semaines à Parisot entre le 6 août et le 24 septembre 1980.

Déjà une nouvelle carte de la commune se dessine. Beaucoup de petites parcelles peuvent être remembrées et de nombreuses terres trop éloignées du siège de l'exploitation pourront être échangées à l'amiable.

Il est souhaitable que cette action due à l'initiative de la Municipalité et de la Chambre d'Agriculture aboutisse à un très grand nombre d'opérations de remembrement ou, en définitive, chaque intéressé fera une excellente affaire.

AU VOLEUR !!!

Parisot a toujours été un village calme où il fait bon vivre parce que ses habitants, avec leurs qualités et leurs défauts, sont d'honnêtes gens, respectueux de la propriété du voisin.

C'est pourquoi beaucoup se sont émus des larcins commis depuis quelques mois dans les champs, les jardins, les vergers, par des personnes malhonnêtes qui ne mangeront pas d'être identifiées à l'occasion de leurs prochains méfaits.

Ces amateurs de « libre service » d'un genre très spécial sont avertis : ils risquent gros à renouveler à Parisot leurs agissements indéliçats.

qui nous souhaitons longue vie, santé, victoire et... de nombreuses victoires.

BUREAU

Présidents d'Honneur : MM. ESCUDIE et POUSSOU.

Président : M. Denys MIOUËL.

Secrétaire : M. Gérard DEDIEU.

Trésorier : M. Jacky PRADELLE.

Membres : MM. Christian CAVERNE, Claude ROLLAND, Michel VIGROUX.

LE PREMIER GRAND PRIX DE PETANQUE DE PARISOT

Il s'est déroulé le dimanche matin 23 Novembre sur le terrain accidenté du « Relais Campagnard » et réunit douze amateurs de pétanque répartis en six doublettes.

Paul JASSE - Yvon VALAX
Francis GAU - Jacky PRADELLE
Didier VIGROUX - Paul PINEL
Denys MIOUËL - Ghislain VIGROUX
Philippe BARON - Marc PECH
Claude ROLLAND - François HUC

La finale opposa la doublette Claude Rolland - François Huc à l'équipe Francis Gau - Jacky Pradelle qui dut s'incliner sur le score de 15 à 8.

Au cours d'un vin d'honneur, notre Maire M. ESCUDIE remit à la doublette ROLLAND - HUC la coupe offerte par la Caisse d'Epargne et félicita les vainqueurs en souhaitant longue vie et de nombreux succès au Pétan Club de PARISOT qui a enregistré à l'occasion de cette première manifestation, l'adhésion de 23 membres.

LE PARISOT D'AUTREFOIS

Nous allons dans ce numéro, vous relater un peu de la vie communale et de ceux qui nous ont précédé dans l'administration de notre Village, tâche captivante qui était et demeure toujours d'actualité : « vivre le présent et aborder l'avenir, avec confiance ».

Dans ce patrimoine très riche que sont les délibérations municipales qui, aujourd'hui nous paraissent parfois naïves, nous comprenons bien les difficultés de nos prédécesseurs et leur souci de faire toujours mieux. Et nous constatons, hélas que le principal des problèmes est toujours le même cent ans après : le manque de crédits.

Le Conseil Municipal élu le 6 janvier 1878 se composait de douze membres (le nombre impair de conseillers n'entrera en vigueur que sous la IV^e République). Il comprenait : RIEUGNE Jean-Pierre à Sabotier, Maire ; BOUNHIOU Alexandre à Napageze, Adjoint ; et les conseillers : AYMERIC Salvy à Siltre, DELPAS Auguste aux Calmettes, ROLLAND Victor à Peyrus, BOUNHIOU Firmin à Jauffret, BOUNHIOU Mesmin aux Tabars, RAYNAUD Justin à En Roupie, BOUNHIOU Valentin à Nicouleu, MAS-SOT Benjamin au Rougé, AYMERIC Alexis au Bousquet, et CAPUS Louis à Aivrol.

Ils vont présider aux destinées de la commune pendant 3 ans, la prochaine consultation électorale ayant lieu le 3 janvier 1881. (On voit souvent au début de la III^e République).

En 1881, une importante modification a lieu au sein du Conseil où 7 nouveaux membres sur 12 sont élus : SIEURAC Jean à Grotelauze, VEIRIES Louis à Forestier, CHABBAL Martin à Grotelauze, BRESSOLLES Hippolyte au village, CALVET Paul à Respech, VALATS au village, BARTHE Frédéric au Vigné, RIEUGNE Jean-Pierre reste Maire ainsi que BOUNHIOU Alexandre adjoint.

Pendant l'année 1880, le Conseil Municipal s'est réuni 4 fois en sessions obligatoires et 5 fois en sessions extraordinaires.

LE 15 FEVRIER

Vote du budget de l'instruction Primaire pour l'année 1881 (il faut savoir que les budgets étaient votés une année à l'avance).

La rétribution par élève est ainsi fixée : au dessous de 7 ans : 1 fr. ; abonnés pour un an : 8 fr. ; de 7 à 10 ans : 1,50 fr. ; abonnés 12 fr. ; au dessus de 10 ans : 2 fr. ; abonnés : 15 fr. Ce budget fixe les recettes suivantes :

Participation des élèves	867,25 F
Participation Communale	335,12 F
Participation Gouvernement	847,63 F
TOTAL	2.050,00 F

BIENVENUE...

— à M. et Mme André SZARINDAR qui résident depuis peu à La Croizette avec leurs trois enfants, Luc, Michel et François.

— à Mme Hermine VERDES qui a repris la gérance du café du village rebaptisé « Le Retro ».

— à M. et Mme J.-François ROUSSIL-LON, qui sont installés depuis cet été dans leur maison de Bagatelle.

destiné à couvrir les dépenses, soit :

Traitement de l'instituteur	1.200,00 F
Traitement de l'institutrice	800,00 F
Indemnité de logement de l'instituteur	50,00 F

La Loi Jules Ferry sur l'enseignement gratuit ne sera votée qu'en Juin 1881 et la loi citée et l'obligation de l'enseignement primaire n'entreront en vigueur qu'en mars 1882. Avant cette date, l'enseignement était réservé aux riches.

Le Conseil Municipal dressait bien une liste d'enfants dont les parents étaient indigents et qui bénéficiaient de la gratuité « dans la mesure où il y avait de la place à l'école ».

On comprend alors les raisons du nombre important d'illettrés et il faudra attendre 50 ans à PARISOT pour que la gratuité de l'enseignement soit enfin effective.

C'est en effet le 16 février 1930 que la Municipalité, sous la présidence de mon regretté prédécesseur M. Emile BOUHNIOU, prend la décision suivante :

« Vu la circulaire préfectorale rappelant les obligations fondamentales des Caissees des Ecoles. Vu la Loi du 28 mars 1882, art. 17, décide la création d'une Caisse des Ecoles à PARISOT et désigne à cet effet une commission municipale composée de MM. DESIRAT Camille, ESCUDIE Alfred, et POUJADE Cyprien. Elle sera élargie le 16 mars suivant de MM. HIGOUNET Jean, BOUNHIOU Achille, DELLAC Marcelin, BAYLE Gabriel et BOUNHIOU Germain.

Le Conseil décide que le crédit affecté aux écoles sous la rubrique « Fournitures aux élèves indigents » sera versé à la dite Caisse qui devra fournir aux élèves etc... Et la délibération se

PARISOT D'AUJOURD'HUI

DEPOT D'ORDURES

Nous constatons de plus en plus fréquemment que certains usagers de la déchargé publique déposent leurs ordures à l'entrée du terrain d'épandage, souvent sur le chemin lui-même, parfois dans le champ d'un propriétaire riverain, alors qu'il aurait suffi de quelques mètres de plus pour atteindre le tas de déchets.

De telles pratiques dues à l'incoscience ou au sans-gêne de quelques uns porte préjudice aux autres usagers de la déchargé publique dont l'accès devient de plus en plus difficile.

Nous espérons que ce simple avis qui fait appel à un minimum de discipline, sera entendu et compris. Cela nous évitera de prendre des mesures très désagréables pour les contrevenants qui ont tout intérêt à déposer leurs déchets le plus loin possible sur le tas existant. Ils ne pourront désormais s'en prendre qu'à eux-même des mesures qui pourraient être prises à leur encontre.

IRRIGATION

Par arrêté préfectoral du 14 Août 1980, l'Association Syndicale dite « Association Syndicale Libre de LOUPIAC », constituée par les communes de Loupiac, Montans et Parisot, est convertie en Association Syndicale autorisée.

Imprimerie Coopérative - Montauban

terminé ainsi : « ... sous réserve que les dits livres resteront la propriété de l'enfant auquel ils auront été attribués ».

C'était alors une véritable révolution puisque, en plus des fournitures qu'ils recevaient, tous les élèves restaient propriétaires de leurs livres de classe et cela gratuitement. J'ajouterais, pour l'avoir vécu moi-même que tous les élèves bénéficiaient chaque année d'un voyage gratuit en autocar dans le département.

Revenons à la session de février 1880 ou cours de laquelle 74,80 Fr accordés par le Gouvernement pour « ateliers de charité » sont versés pour aplanir le communal afin de faire travailler les pauvres sans travail.

Par ailleurs, le Conseil refuse de payer à M. MASSOT, Conseiller de Parisot, l'impôt sur le revenu de l'emprunt de 12.000 F. que lui a contracté la Municipalité pour le financement de la construction de l'église en 1875. (Dans une séance suivante, en mai, il lui en versera la moitié).

LE 22 MARS

Virement de fonds d'article à article pour financer les travaux de clôture du jardin du presbytère, cela au détriment du gravage du communal.

SESSION D'AVRIL

Sur la réclamation de M. PELLISSOU, entrepreneur, pour « erreur de compte » sur l'école des garçons, le Conseil vote une somme de 309,81 F. Il vote également une somme de 718,10 F. à M. CASTAGNE Justin, prélevée sur les fonds libres pour la clôture du jardin du presbytère. (à suivre)

Les premiers bénéficiaires de cette réalisation collective avec pompage dans le Tarn seront satisfaits en 1981, et les derniers en 1982.

AU CLUB DU 3e AGE

Le 26 Juillet un agréable voyage eut lieu dans le Lot avec visite de Cahors, des grottes de Pech-Merle et excursion dans les gorges du Lot avec visite du village pittoresque de Saint-Cirq-Lapopie.

Le 16 Septembre le car prit la direction de la Montagne Noire : visite à Castres des jardins de l'Evêché, à St-Amans Soult, d'une usine de délainage ; ensuite le Pic de Notre avec son magnifique point de vue. Le repas de midi, pris chez Mary-Lou à Labruguière fut agrémenté par une séance de prestidigitation. Dans l'après-midi, après un arrêt à la stèle de Font-Bruno, le car du Club du 3e Age reprit la route de Parisot où chacun se sépara en se donnant rendez-vous pour un prochain voyage.

Le 23 Novembre, sur l'invitation du Club du 3e Age de Robastens, de nombreux membres du Club de Parisot assistèrent à une très intéressante séance récréative.

L'Assemblée Générale du club aura lieu dimanche 14 décembre 1980 à 10 h. à la salle de la cantine scolaire.

Le Gérant : A. Escaudé